

Procédure pour les inscriptions en ligne pour les séjours du CCGPF

Le calendrier des inscriptions s'établit comme suit :

- 4 octobre 2021 : ouverture des inscriptions pour les séjours enfance jeunesse et vacances familles
- 30 octobre 2021 : clôture des inscriptions pour les séjours vacances familles
- 15 novembre 2021 : envoi des réponses pour les séjours vacances familles
- 17 novembre 2021 : clôture des inscriptions pour les séjours enfance jeunesse
- 24 novembre 2021 : envoi des réponses pour les séjours enfance jeunesse

Un message sur le site internet du CCGPF va inviter les cheminots à mettre à jour leur profil pour l'année 2022 en se connectant à leur compte.

Les cheminots devront suivre les étapes ci-dessous en respectant strictement l'ordre que nous rappellerons sur notre site :

1. A partir de la page d'accueil du site, cliquer sur : « Mon compte », puis sur « Mon profil ».



Tous les profils afficheront l'année 2022 au-dessus du bouton « Modifier ma famille »

2. Cliquer sur le bouton « Modifier votre famille », pour ajouter/retirer un ou plusieurs ayant droits (conjoint/enfants) si votre situation familiale a changé

3. Cliquer sur le bouton « Modifier vos informations », pour saisir les revenus 2020 (lorsqu'il n'y a pas de revenu à déclarer, il convient d'indiquer 0 dans le champ correspondant) et pour actualiser le cas échéant les autres informations (RIB / état civil / coordonnées personnelles), puis accepter les CGV et enregistrer

4. Télécharger les nouveaux justificatifs demandés (notamment l'avis d'imposition 2020 reçu en 2021) dans la rubrique « vos informations à justifier » en format PDF. Les pièces passent de la couleur grise à la couleur orange au fur et à mesure, avec la mention : « en validation »

5. Cliquer sur le bouton « envoyer » qui apparaît quand toutes les pièces justificatives ont été téléchargées

6. Vérifier que le message « les informations de votre famille sont en cours de validation » apparaît bien

Le profil modifié du cheminot est alors transmis pour validation.

Les Espaces Culturels du CASI Chambéry valideront les profils des cheminots, mis à jour, dans les meilleurs délais, cette étape étant un préalable à toute réservation de séjours.

A toutes fins utiles, voici le lien vers nos différents tutoriels pour aider dans les démarches :

<https://www.ccgpfcheminots.com/mon-compte-en-ligne/>

Nous vous rappelons que les dossiers papier ne sont pas supprimés.

Dans ce cas, c'est l'Espace Culturel qui :

- Soit indiquer à l'agent comment créer son compte et saisir sa demande de séjour
- Soit c'est l'Espace Culturel qui saisit la demande de l'agent avec lui